



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 1

Mercredi 13 janvier 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020

Conformément à l'article 73, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2020 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 13 janvier 2021 au 12 février 2021 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou uniquement sur rendez-vous.

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 13 janvier 2021

Le Conseil communal

Vice-Mairesse

Le Conseil communal a nommé M^{me} Meryl Chate-lain en qualité de vicemaïresse pour l'année 2021.

Corcelles, le 13 janvier 2021

Conseil communal

Statistique de la population

Au 31 décembre 2020, la commune mixte de Corcelles comptait 203 habitants (108 femmes et 95 hommes) soit 2 habitants de plus qu'au 31 décembre 2019.

Corcelles, le 13 janvier 2021

Secrétariat communal



Belprahon

Informations du Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2020

Conformément à l'art. 65, alinéa 1, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2020 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 13 janvier 2021 au 1^{er} février 2021, où il peut être consulté.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Belprahon, le 13 janvier 2021

Le Conseil communal

Statistique de la population

Au 31.12.2020, notre commune comptait 279 habitants (- 12), soit 132 femmes et 147 hommes; 13 personnes sont de nationalité étrangère. En 2020, Belprahon a enregistré 17 arrivées, 30 départs, 2 décès et 3 naissances.

Belprahon, le 13 janvier 2021

Secrétariat communal

Plaques et vignettes cyclomoteurs 2021

Les plaques et vignettes de contrôle 2021 pour les cyclomoteurs peuvent être obtenues dès à présent au secrétariat communal. La vignette coûte CHF 32.-; la plaque et la vignette coûtent CHF 42.-.

Belprahon, le 13 janvier 2021

Secrétariat communal



Corcelles

Ordonnance sur la taxe de séjour

Dans sa séance du 17 décembre 2020, le Conseil communal a adopté une nouvelle ordonnance sur la taxe de séjour.

Cette ordonnance entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2021, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au Secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil communal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Corcelles, le 13 janvier 2021

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 16 décembre 2020

En vertu de l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2020 est déposé publiquement durant 30 jours, soit du 14 janvier 2021 au 12 février 2021 inclus, au Secrétariat communal, à compter de la présente publication.

Le procès-verbal pourra être consulté durant les heures d'ouvertures du Secrétariat communal soit tous les mardis de 10h à 11h et les jeudis de 17h à 18h 30.

Durant le délai, il est possible de former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Corcelles, le 13 janvier 2021

Conseil communal



Crémines

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Crémines, Rue du Collège 6, 2746 Crémines.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelles N^{os} 476 et 905, aux lieux-dits: « Rue de l'industrie / Les Ravières », commune de Crémines.

Projet: remplacement de la conduite principale d'alimentation en eau potable et déplacement de celle-ci dans le chemin d'accès aux installations sportives, installation d'une borne hydrante, rénovation du chemin d'accès par l'assainissement du coffre de chaussée et pose d'un enrobé bitumineux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A et agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Règlement sur les déchets de la commune mixte de Crémines

Entrée en vigueur

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le Règlement sur les déchets de la commune mixte de Crémines, adopté par l'assemblée communale du 3 décembre 2020, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Le document peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.cremines.ch.

Crémines, le 13 janvier 2021

Le Conseil communal

Bibliobus

Le Conseil communal a décidé de reconduire la gratuité des abonnements 2021 au Bibliobus pour les enfants du village en âge de scolarité.

Crémines, le 13 janvier 2021

Le Conseil communal

MémoDéchets 2021 – tournées vertes

Faisant suite à un problème avec le MémoDéchets 2021, nous vous informons que la prochaine tournée verte aura lieu le jeudi 21 janvier 2021.

Une nouvelle brochure, avec toutes les dates nécessaires, vous sera transmise ces prochains jours.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons une excellente année 2021.

Crémines, le 13 janvier 2021

Le Conseil communal



Eschert

Assemblée communale

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, du 13 janvier 2021 au 5 février 2021 inclus.

Il est possible de former opposition à l'encontre du contenu du procès-verbal, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Eschert, le 21 décembre 2020

Conseil communal Eschert

Avis de construction

Requérant : Halle des maçons, Route Principale 2, 2743 Eschert, M. Damien Plumey.

Auteur du projet : Burri et Partenaires Sàrl, architectes, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Emplacement : parcelle N° 662, Route Principale 2, 2743 Eschert.

Projet : pose d'une d'une ventilation intérieure.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dépôt publique de la demande : la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 12 février 2021 inclusivement**.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 11 janvier 2021

Conseil Communal

Mise au concours

La commune mixte d'Eschert recherche un(e) :

Secrétaire communal(e) à 50%

Profil / conditions :

- CFC d'employée de commerce avec quelques années d'expérience dans un poste similaire (diplôme de cadre en administration communale serait un atout)
- Bonnes connaissances dans le domaine de l'informatique et de la suite Microsoft Office
- Grande polyvalence et aptitude dans la gestion indépendante de nombreuses tâches variées
- Aisance dans le contact avec la population
- Expérience dans le contrôle des habitants serait un avantage
- Aisance rédactionnelle
- La maîtrise de la langue allemande serait un atout

Entrée en fonction : de suite ou à convenir.

Les postulations accompagnées des documents usuels et d'une photo sont à adresser à la Commune mixte d'Eschert, Rue du Tilleul 1, 2743 Eschert avec la mention « Postulation secrétariat » jusqu'au 29 janvier 2021.

Les dossiers ne correspondant pas au profil recherché ne seront pas pris en considération.

Eschert, le 7 janvier 2021

Conseil communal



Loveresse

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 7 décembre 2020

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2020 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 12 février 2021. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 22 décembre 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Jeanrenaud Denis, rue Jolimont 14, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Emplacement : Parcelle N° 2081, rue Jolimont 14.

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Zone : H2.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 23 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Von Bergen Lydia, avenue de Bellevue 11, 2740 Moutier.

Auteur du projet : ThermoClim Sàrl, 2800 Delémont.

Emplacement : Parcelle N° 359, avenue de Bellevue 11.

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau.

Zone : H3.

Dérogation : Art. 80 LR.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021, l'Administration communale sera fermée.

Moutier, le 23 décembre 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Bourgeoisie de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 3143, au lieu-dit : « Côte Picard », commune de Moutier.

Projet : extension de la groisière-décharge « Côte Picard » avec défrichement, reboisement, extraction et remblayage (décharge du type A).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Groisière/décharge « Côte Picard ».

Zone de protection : IONF 70002 « Côte Picard ».

Dérogations : art. 25 LCFO, 7 LCPN et 27 OCPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Service hivernal 2020-2021

Recommandation aux automobilistes

Les propriétaires de véhicules à moteur qui disposent de places de stationnement sur terrain privé ou de garages ainsi que ceux qui se trouvent à proximité de parcs publics, voudront bien éviter de laisser leurs véhicules en stationnement sur la chaussée.

Pour faciliter les opérations de déneigement et éviter les accidents, il est rappelé aux automobilistes qu'il est interdit de stationner à proximité des carrefours, dans les virages, dans les endroits sans visibilité.

Les stationnements inappropriés ralentissent le déneigement et peuvent entraver le passage des véhicules d'intervention hivernale et ainsi empêcher le déneigement de certains tronçons de rue.

Au besoin, des contrôles seront effectués et les contrevenants seront dénoncés conformément aux prescriptions en vigueur.

Déblaiement de la neige

Nous rappelons également qu'il est strictement interdit de déblayer la neige provenant des propriétés privées (accès, places, parcs) sur les routes, les trottoirs et les chemins.

Conteneurs à déchets

Les propriétaires, concierges ou toutes personnes qui s'occupent de l'entretien de bâtiments ont l'obligation de déneiger et de saler l'accès aux conteneurs à déchets. Les conteneurs non dégagés ne seront plus vidés par le Service des déchets.

Nous remercions les automobilistes et la population de respecter et de se conformer à ces mesures hivernales afin de faciliter les opérations de déneigement.

Moutier, le 13 janvier 2021

Services Techniques / Travaux Publics

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Sociét'halle, le lundi 25 janvier 2021, à 19h30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbaux N° 372 du 7 décembre 2020
4. Remplacement de M. Nicolas Rubin (PLR) en tant que membre de la Commission Culture, Sports, Loisirs, Jeunesse
5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2020)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au choix de la variante quant à l'aménagement d'une nouvelle école ménagère (location Ruelle de l'Ours 8 ou installation de containers à l'école secondaire)
7. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir relative à la prévention contre les tiques (N° 1716 – IN 478)
8. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à Venir relative aux plantes néophytes envahissantes (N° 1718 – IN 480)
9. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente du Rauraque au sujet de la pérennité de l'EMSp à Moutier (N° 1722 – IN 482)
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation urgente d'Ensemble-Prévôtois sur les propos d'un Conseiller municipal concernant le tourisme électoral (N° 1724 – IN 483)
11. Réponse du Conseil municipal à la question écrite du PLR relative à la participation de la commune de Moutier à la Fondation Gobat pour la paix (N° 1723 – QU 397)
12. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
13. Communications
14. Questions orales
15. Divers

Affaires en suspens

N° 1671 – IN 457 | Délai de réponse : 09.04.20; Prol. sans nouveau délai. Interpellation du Rauraque,

du 28.10.2019, intitulée : « Repenser la circulation à la rue Beausite à Moutier ? ».

N° 1721 – MO 696 | Délai de réponse : 09.05.2021. Motion du PDC intitulée : « Climatation naturelle citadine par plus de végétalisation pour plus de fraîcheur ».

N° 1725 – MO 697 | Délai de réponse : 04.07.2021. Motion du RPJ intitulée : « Aménagement de parcs à vélos fonctionnels ».

N° 1726 – MO 698 | Délai de réponse : 04.04.2021. Motion urgente du PLR pour une solidarité au niveau communal. Intervention déclarée irrecevable en l'état. Une demande de reformulation a été adressée à son auteur.

N° 1727 – MO 699 | Délai de réponse : 04.04.2021. Motion urgente d'Ensemble-Prévôtois pour une remis à l'ordre des protagonistes

N° 1728 – MO 700 | Délai de réponse : 04.04.2021. Motion urgente d'Ensemble-Prévôtois pour que cesse l'ingérence de communes jurassiennes dans la votation du 28.03.2021

N° 1729 – MO 701 | Délai de réponse : 04.07.2021. Motion du PSA intitulée : « Peindre un passage pour piétons pour soutenir la cause LGBTQI+ ». Intervention déclarée irrecevable en l'état. Une demande de reformulation a été adressée à son auteur.

Remarques

Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du conseil de ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseilde-ville/documentation-des-seancesdu-conseil-de-ville>).

Moutier, le 4 janvier 2021

Au nom du Conseil de Ville.

Le Président : C. Piquerez

L'Adjointe au Chancelier : V. Simonin

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours un poste de :

Monteur de réseau au service de l'Electricité à 100 %

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M. Didier Flueckiger, chef du service de l'Electricité, Tél. 032 494 12 22, courriel : didier.flueckiger@moutier.ch.

Les dossiers de candidatures, accompagnés des documents usuels, doivent être adressés par courrier postal uniquement, à M. Christian Vaquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier. Délai de réception : lundi 25 janvier 2021.

Moutier, le 13 janvier 2021

Conseil municipal



Perrefitte

Commune bourgeoise Perrefitte

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée du 22 décembre 2020 est déposé publiquement durant 20 jours dès la présente publication chez le secrétaire de Bourgeoisie. Durant ce délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie.

Perrefitte, le 4 janvier 2021

Le Conseil de Bourgeoisie

Communications du Conseil municipal

Bibliobus

En 2021, le bibliobus sera de passage à Perrefitte (le jeudi de 18h30 à 20h) sur la place de parc du restaurant de l'Etoile aux dates suivantes : 28 janvier ; 25 février ; 25 mars ; 29 avril ; 27 mai ; 24 juin ; 19 août ; 16 septembre ; 14 octobre ; 11 novembre et 9 décembre. Nous vous rappelons que l'abonnement des enfants de la localité est payé par la Municipalité.

Campagne de vaccination contre le COVID-19

La population du canton de Berne peut désormais se faire vacciner contre le coronavirus (la priorité est pour le moment donnée aux personnes de plus de 75 ans).

L'enregistrement, en ligne (www.be.ch/vaccination-corona) ou par téléphone (031 636 88 00) est possible à partir du 8 janvier 2021. 5 centres cantonaux sont opérationnels à compter du 11 janvier (dont celui de Tavannes) suivis de 4 autres d'ici fin janvier. Les personnes n'ayant pas accès à internet peuvent se procurer la documentation relative à cette vaccination au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Ramassage des encombrants

Le premier ramassage des encombrants de l'année aura lieu le mercredi 20 janvier 2021. Nous vous recommandons de lire attentivement les directives qui ont été distribuées dernièrement en tous-ménages par Celtor au sujet de ce ramassage et nous vous remercions de bien vouloir vous y conformer. Des exemplaires de ce tous-ménages peuvent être obtenus gratuitement au bureau communal durant les heures d'ouverture. Les déchets non conformes ne seront pas collectés par Celtor ni ramassés par la commune a posteriori.

Assemblée municipales en 2021

La date de l'assemblée municipale des comptes a d'ores et déjà été fixée au jeudi 3 juin 2021. L'assemblée du budget sera agendée plus tard dans le courant de l'année.

Perrefitte, le 13 janvier 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérante : Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement : parcelle N° 22, au lieu-dit : « Derrière les Hôtas 23 », Souboz et parcelle N° 323, au lieu-dit : « Plaine-Fin », Sornetan, commune de Petit-Val.

Projet : pose de deux panneaux d'informations touristiques présentant la Commune de Petit-Val.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 1 (Souboz) et zone agricole (Sornetan).

Dérogation : 24 LAT (Sornetan).

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Recensement architectural: objet C, digne de protection, ACE N° 3848 du 14.12.1994, ensemble bâti A (Souboz) et ensemble bâti B (Sornetan).

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Communication du Conseil communal

Vice-maire 2021

Monsieur Emanuel Amstutz a été nommé vice-maire pour l'année 2021.

Statistiques 2020

Au 31 décembre 2020, la Commune de Petit-Val comptait 393 habitants, dont 192 femmes et 201 hommes.

Durant l'année, il y a eu 5 naissances, 4 décès, 15 arrivées et 22 départs. 364 personnes sont d'origine suisse et 29 sont d'origine étrangère.

L'état civil relève 174 célibataires, 184 personnes mariées, 17 veuves et 18 divorcées.

Souboz, le 13 janvier 2021

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérants: Von Gunten Emilie et Amstutz Aurélien, Sur le Crêt 6, 2606 Corgémont

Propriétaires: Von Gunten Emilie et Amstutz Aurélien, Sur le Crêt 6, 2606 Corgémont

Auteurs du projet: Von Gunten Emilie et Amstutz Aurélien, Sur le Crêt 6, 2606 Corgémont

Emplacement: Parcelle N° 1154, Rue des Prés 1

Projet: Isolation de la toiture, démolition de la cheminée sur pan Est du toit, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud et création d'une nouvelle ouverture en façade Ouest, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure et mise hors service de la citerne à mazout existante

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 11 février 2021 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 13 janvier 2021

Le secrétariat municipal



Roches

Statistique de la population

Au 31 décembre 2020, la commune comptait 191 habitants, soit une diminution de 10 personnes par rapport à 2019, répartis comme suit:

165 personnes de nationalité suisse et 26 personnes de nationalité étrangère.

Une naissance et 2 décès ont été enregistrés.

Roches, le 7 janvier 2021

Secrétariat communal



Sorvilier

Entrée en vigueur

Règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation de l'Ecole à journée continue

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes.

Le règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation de l'Ecole à journée continue, adopté par l'assemblée municipale du 7 décembre 2020, entre en vigueur de suite. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Sorvilier, le 13 janvier 2021

Le Conseil municipal

Entrée en vigueur

Modification du règlement de police

Publication selon l'article 45 de l'ordonnance sur les communes.

La modification du règlement de police, adoptée le 7 décembre 2020 par l'assemblée municipale, entre en vigueur de suite. Le document peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Sorvilier, le 13 janvier 2021

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de démolition

Requérant: Hypromat Suisse SA, Rue du Tombet 24a, 2034 Peseux.

Auteur du projet: Metropolis Architecture Sàrl, CEI-Y-Parc Rue Galilée 15, 2400 Yverdon-les-Bains. **Projet**: démontage de la station de lavage y compris les aspirateurs et les armoires techniques sis sur la parcelle N° 35 en zone centre.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 23 décembre 2020

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Shell Switzerland SA, Baarermatte, 6340 Baar.

Auteur du projet: Beric SA, Architectes, Rue des Voisins 17, 1205 Genève.

Projet: peinture des façades, remplacement des enseignes existantes par de nouvelles « MIO » du bâtiment Grand-rue 60 et du totem existant, parcelle N° 37 en zone d'activités A4.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 février 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 janvier 2021

Le chef des travaux publics

Modification du Plan d'Aménagement Local (PAL)

Information et Participation de la Population (IPP)

Conformément à l'article 58 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions (LC, RSB 721.o), le Conseil municipal de Tavannes ouvre une procédure de participation publique relative aux modifications apportées dans le cadre de la procédure d'approbation du Plan d'Aménagement Local (PAL) adopté par l'Assemblée municipale du 26 juin 2017.

Le projet de modification de l'aménagement local est déposé publiquement, du 14 janvier au 5 février 2021 inclusivement, auprès de l'administration municipale où il peut être consulté, sur rendez-vous compte tenu des précautions sanitaires actuelles, pendant les heures d'ouverture du guichet (également consultable sur le site internet de la commune: www.tavannes.ch).

Pendant la durée du dépôt public, toute personne est en droit d'émettre des objections ou des propositions écrites et motivées. Celles-ci seront adressées à l'Administration municipale, travaux publics, Grandrue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 13 janvier 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Kuhn Real Estate GmbH, M. Stefan Kuhn, Chemin du Crêt 3, 2533 Evillard.

Auteur du projet: Kuhn Construction Management GmbH, M^{me} Laurie Lehmann, Prés Limenans, 2720 La Tanne.

Projet: remplacement ponctuel de fenêtres existantes en bois-métal et en bois par de nouvelles fenêtres en bois avec dessin d'origine des bâtiments Rue H.-F. Sandoz 62, 64 et 66 sis sur la parcelle N° 28 en zone d'activités A3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet « C » digne de conservation, ensemble bâti F.

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district
de Moutier en version électronique sur
www.lasemaine.ch**

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 février 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 13 janvier 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage : PPE Rue Aimé-Charpilloz 13, p.o. M^{me} Girardin Eleonore.

Auteur du projet : Aellig Paysages SA, pré Rond 17, 2735 Malleray.

Adresse du projet : BF 988, Rue Aimé-Charpilloz 13, 2735 Bévillard.

Description du projet : Réalisation d'une place de parc en pavés filtrants à l'Ouest des garages existants.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : Centre.

Dépôt public : du 23 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérante : PPE Bâtiment Centre, p. adr. M. Thierry Laederach, Rouges-Terres 25, 2068 Hauterive NE.

Emplacement : parcelle N° 236, au lieu-dit : « Rue Aimé Charpilloz 2 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : pose d'une barrière électrique à l'entrée du parking au sud du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Centre.

Dérogations : 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 janvier 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 décembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Demande de permis de construire après-coup

Requérants/maître d'ouvrage : Andrade Paulo, rue Aimé Charpilloz 22, 2735 Bévillard.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard.

Adresse du projet : BF 730/147, rue Aimé Charpilloz 22, 2735 Bévillard, commune de Valbirse.

Description du projet : demande de permis « après-coup », pour la construction d'un couvert pour voitures, en bois et toit avec plaques ondulées.

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet : selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : Centre.

Dépôt public : du 23 décembre 2020 au 22 janvier 2021 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 décembre 2020

Commune mixte de Valbirse

Conseil général

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 25 janvier 2021, à 19 h, à la Salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 23 novembre 2020
3. Election du président du Conseil général pour 2021
4. Election d'un membre à la Commission de gestion et de surveillance
5. Election d'un membre à la Commission scolaire
6. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
7. Approuver le nouveau règlement d'organisation du Syndicat scolaire de l'École secondaire du Bas de la vallée à Valbirse
8. Approuver la reprise par Valbirse de l'École à journée continue soit :
 - a) le nouveau règlement relatif à l'école à journée continue
 - b) sous réserve du référendum facultatif, une dépense périodique de CHF 162'240.45
9. Approuver la cession de la Piscine couverte de l'Orval à une société anonyme à créer, soit :
 - a) le transfert du bâtiment Route de Champoz 45 (nouvelle parcelle à distraire du feuillet 1294 de Valbirse-Bévillard) du patrimoine administratif au patrimoine financier, pour une valeur de CHF 429'220.-, et le transfert, sous réserve du référendum facultatif, de la propriété à la société anonyme Piscine couverte de l'Orval SA pour CHF 1.-
 - b) une dépense périodique de CHF 158'509.-, sous réserve du référendum facultatif, pour la part de Valbirse au déficit de la Piscine couverte de l'Orval SA
 - c) le règlement de transfert des tâches liées à l'exploitation de la Piscine couverte de l'Orval
10. Approuver un crédit complémentaire de CHF 250'000.- pour la rénovation du bâtiment de Chemenay 11

11. Approuver un crédit de CHF 825'000.- pour l'agrandissement et la rénovation des bureaux de l'administration communale

12. Budget 2021

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux

b) Approbation du taux de la taxe immobilière

c) Approbation du budget du compte global 2021

13. Approuver les propositions de la Commission Bien Vivre à Valbirse relatives au projet « La Place du village », soit :

a) l'étude, par le Conseil communal, de différents scénarios visant la réalisation d'une véritable « Place du village » et la présentation de ces scénarios au Conseil général

b) la création, par le Conseil communal, d'un groupe de travail chargé de proposer des aménagements conviviaux tant pour la « Place du village » que pour la partie inoccupée de l'Espace-Birse

c) la soumission du projet « des aménagements conviviaux et transitoires pour l'Espace-Birse » à un concours d'idées ouvert à tous les citoyens de Valbirse, avec à la clef des bons à utiliser chez les commerçants et les restaurateurs de la commune

14. Réponse à la question écrite 2020/01 « Promouvoir la récolte de l'eau pluviale »

15. Réponse à la question écrite 2020/02 « Le nouveau règlement communal de construction est-il applicable? »

16. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

17. Rapport de la Commission scolaire

18. Informations du Conseil communal

19. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

20. Questions orales

Bévillard, le 5 janvier 2021

Bureau du Conseil général

Divers

Protection Civile Jura bernois

Assemblée des délégués du Centre régional de compétences et de Protection Civile du Jura bernois

L'assemblée des délégués a adopté le règlement sur le statut du personnel et les traitements. Il entre en vigueur au 01.01.2021 sous réserve d'un recours dans les 30 jours à la préfecture.

Tramelan, le 22 décembre 2020

Protection Civile Jura bernois

www.lasemaine.ch

informations pratiques



Crémynes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémynes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.

Calendrier des parutions 2021

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	05.05.2021	mercredi	36	32	08.09.2021	mercredi
1		06.01.2021	SUPPRIME	19	18	12.05.2021	mercredi	37	33	15.09.2021	mercredi
2	1	13.01.2021	mercredi	20	19	19.05.2021	mercredi	38	34	22.09.2021	mercredi
3	2	20.01.2021	mercredi	21	20	27.05.2021	JEUDI	39	35	29.09.2021	mercredi
4	3	27.01.2021	mercredi	22	21	02.06.2021	mercredi	40	36	06.10.2021	mercredi
5	4	03.02.2021	mercredi	23	22	09.06.2021	mercredi	41	37	13.10.2021	mercredi
6	5	10.02.2021	mercredi	24	23	16.06.2021	mercredi	42	38	20.10.2021	mercredi
7	6	17.02.2021	mercredi	25	24	23.06.2021	mercredi	43	39	27.10.2021	mercredi
8	7	24.02.2021	mercredi	26	25	30.06.2021	mercredi	44	40	03.11.2021	mercredi
9	8	03.03.2021	mercredi	27	26	07.07.2021	mercredi	45	41	10.11.2021	mercredi
10	9	10.03.2021	mercredi	28	27	14.07.2021	mercredi	46	42	17.11.2021	mercredi
11	10	17.03.2021	mercredi	29		21.07.2021	SUPPRIME	47	43	24.11.2021	mercredi
12	11	24.03.2021	mercredi	30		28.07.2021	SUPPRIME	48	44	01.12.2021	mercredi
13	12	31.03.2021	mercredi	31		04.08.2021	SUPPRIME	49	45	08.12.2021	mercredi
14	13	08.04.2021	JEUDI	32	28	11.08.2021	mercredi	50	46	15.12.2021	mercredi
15	14	14.04.2021	mercredi	33	29	18.08.2021	mercredi	51	47	22.12.2021	mercredi
16	15	21.04.2021	mercredi	34	30	25.08.2021	mercredi	52		29.12.2021	SUPPRIME
17	16	28.04.2021	mercredi	35	31	01.09.2021	mercredi				

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Téléphones

Centrale 032 494 11 11
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11
Impôts 032 494 11 21
Caisse municipale 032 494 11 25
Contrôle des habitants 032 494 11 27
Service social 032 494 11 34
Agence AVS 032 494 11 39
Service sécurité 032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33
Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.